



La Chronique de CORBY

V oici quelques informations sur la vie de notre commune.

Conseil général - séance du 27 juin 2005

Comptes 2004

Dans sa première séance de l'année, le Conseil général, sous la présidence de M. Florian Blumenstein, a accepté les comptes de l'année 2004 qui bouclent avec un excédent des charges de fr. 15'203.26, alors que le budget laissait prévoir un déficit de fr. 115'900.--. Cette différence est due notamment à un encaissement supérieur des impôts, aux subsides forestiers et au fait qu'en raison des versements réguliers de l'Office d'impôt, notre compte courant n'a été que très peu sollicité, d'où une diminution des intérêts débiteurs.

Ci-dessous, la récapitulation des comptes 2004

	Charges	Revenus
Administration générale	147'079.65	8'605.25
Finances	227'619.50	594'284.74
Domaines et bâtiments	72'778.55	80'173.35
Travaux	97'381.85	56'179.40
Instruction publique et cultes	135'207.20	
Police	12'620.55	13'614.45
Sécurité sociale	74'703.70	
Services industriels	37'905.90	37'236.45
Totaux	805'296.90	790'093.64
Excédents des charges de		15'203.26

AGCS

Les conseillères et conseillers ont également adopté la Résolution relative à l'accord général sur le commerce des services (AGCS).

Cette résolution dit ceci :

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est le cadre dans lequel s'élaborent les traités commerciaux internationaux qui ont force de loi pour les pays qui y ont adhéré, dont la Suisse.

Actuellement y est négocié l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Cet accord doit aboutir à la signature d'un traité. Ce traité sera sans précédent ni équivalent juridique puisqu'il contraindra les pays membres de l'OMC à négocier périodiquement jusqu'à la privatisation de tous les secteurs dits de services, à l'exception "des services fournis dans le cadre du pouvoir gouvernemental", mais à condition que ceux-ci ne le soient, ni "sur une base commerciale" (gratuit), ni "en concurrence avec d'autres fournisseurs". Ne sont donc pas concernées les fonctions régaliennes de l'Etat tels que justice, police ou défense. Par contre tout le reste devient "privatisable": éducation, santé, recherche, transport, poste, eau, électricité, tourisme ainsi que tous droits de propriété intellectuelle et même nos biens culturels tels que musées, bibliothèques, théâtres et... "autres".

Selon ses règles internes, l'AGCS contraint de fait chaque pays engageant des secteurs dans la privatisation, à considérer ses engagements comme irréversibles. De plus, l'AGCS stipule que ces engagements s'appliquent à tous, mettant ainsi devant le fait accompli non seulement notre Parlement fédéral, mais aussi toutes nos collectivités territoriales, cantonales comme communales.

Toutes ces discussions se déroulent dans le plus grand secret et en dehors de tout débat public, ce qui va totalement à l'encontre de nos pratiques démocratiques.

Une fois ce traité signé, l'OMC pourra imposer ses lois au moyen de l'Organe de règlement des différends (ORD). Tout pays qui contreviendra aux règles de ce traité se verra, sur plainte des investisseurs potentiels, sanctionné pour "atteinte à la liberté de commerce".

Si nous n'exigeons pas aujourd'hui un débat démocratique et public sur des questions qui concernent le travail et la vie quotidienne de nos concitoyens, demain, au nom de cet AGCS, la privatisation de services communaux pourra nous être imposée.

Avec de nombreuses autres collectivités territoriales et municipales, qui ont déjà délibéré contre l'AGCS, notre commune ne peut accepter que ses compétences soient démantelées au nom du commerce international.

En conséquence, notre commune, inquiète de la nature et de l'ampleur des conséquences de ces négociations en cours,

1. *Demande :*

- *un moratoire sur les négociations relatives à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS);*

- l'ouverture d'un débat public aux Chambres fédérales impliquant la pleine participation des collectivités locales et de tous organes concernés, ainsi que la participation des populations, afin que soit redéfini un nouveau mandat aux négociateurs de ce traité;
- que cette consultation soit prolongée aussi longtemps que n'aura pas été établi un bilan des effets et des conséquences de cet Accord sur les collectivités.

2. Prend position contre l'obligation qui pourrait lui être imposée par l'AGCS de privatiser des services qu'elle considère devoir rester dans le domaine public.

3. Déclare symboliquement la commune de Cronay "zone hors AGCS".

Souscription d'actions de la Société Piscine couverte régionale d'Yverdon-les-Bains SA

Le dernier point de l'ordre du jour concernait la demande d'autorisation de souscrire 5 actions nominatives de la société Piscine couverte régionale d'Yverdon-les-Bains SA du nominal de fr. 500.-- chacune. A l'unanimité, le législatif a autorisé cette dépense de fr. 2'500.--.

Rapport de la municipalité

Le rapport de la municipalité relève les points suivants :

Ecoles

Le projet d'Association de communes de l'établissement scolaire d'Yvonand actuel, et les communes de Pomy et Cronay, qui a pour but de créer un établissement à trois voies, est en cours d'élaboration. Agrandissement de 5-6 classes à Yvonand et 2 classes à Pomy. Pour les transports, un projet est également à l'étude et qui déterminera s'ils sont effectués par cars postaux ou par un privé.

La municipalité de Cronay appuie cette étude qui permettrait, à long terme, l'utilisation de nos classes, des horaires et des transports réguliers, un environnement favorable pour nos élèves et, financièrement, selon les projections, un coût identique aux établissements yverdonnois.

Fusion de commune(s)

- Une réunion informelle des syndics des communes de Cuarny, Villars-Epeney, Valeyres-sous-Ursins, Ursins, Pomy et Cronay a eu lieu à Cuarny le 11 mars 2005.
- Dans le cadre du projet de fusion des villages de Mézery et Donneloye, les communes de Molondin, Prahins, Bioley-Magnoux, Orzens, Gossens, Démoret et Cronay ont été consultées. Une séance a eu le 12 avril 2005 à Mézery. Ont été abordées certaines réflexions intéressantes pour ou contre une fusion. Actuellement, bien des communes ne sont pas pour une fusion rapide (5 ans). D'autres voient la situation différemment, soit par affinité, travail, collaboration réciproque (fusion logique). Plus inquiétant, certaines communes se font du souci pour compléter leurs effectifs municipaux à l'approche des prochaines élections. Plus grave, quelques communes ne se voient plus

aidées par le canton pour certains projets (prêt financier LIM ou LDR), auxquels elles ont droit, donc un désintéret flagrant des petites communes.

En conclusion, si financièrement une fusion de communes administrativement coûterait plus cher, elle pourrait apporter plus d'importance en terme d'intérêt régional, qui se révélerait alors peut-être un peu plus digne d'attention de la part des instances gouvernementales, favorable également dans la perspective d'un futur développement.

2005 - l'année des bouleversements ?

Le nouveau découpage des districts va constituer une étape forte dans le processus politique. Le projet final sera présenté tout prochainement par le conseil d'Etat. S'il est adopté, il changera nombre de nos relations avec nos voisins. Pour le district d'Yverdon, regroupement avec les districts de Grandson, Orbe et la Vallée. C'est le grand district que certains voudraient baptiser le district du Jura...!

Le nouveau droit à l'initiative au plan communal est prêt à entrer en vigueur. Le Conseil d'Etat l'a annoncé, plus rien ne s'oppose désormais à son introduction. Si ce droit est utilisé, il pourrait modifier en profondeur les relations entre les citoyens et les autorités communales.

Avant-projet définitif du plan directeur cantonal. Nous pouvons nous insurger contre les conceptions technocratiques et dirigistes du plan directeur cantonal qui menacent de transformer la "zone verte et bleue en réserve d'indiens pour le délasserment des citoyens", en freinant la construction dans les villages non reliés à des transports publics particulièrement performants.

Cette zone, nous y sommes au beau milieu. Ségrégation ou pas, en clair, chaque citoyen de notre canton n'aura pas les mêmes droits, les mêmes intérêts. Une résolution signée par tous les syndicats du district d'Yverdon a été envoyée au Conseil d'Etat.

Police 2000 - Présentation du nouveau concept : situation financière sous forme de péréquation. Critères retenus : densité des interventions, éloignement des villes centres, utilisation ponctuelle. Nous passerions de fr. 175.-- par habitant prévu initialement à fr. 40.-- par habitant et par année. Ce projet est loin d'être finalisé. Il y a encore beaucoup de problèmes avec les villes qui ont toujours leurs polices municipales et les gendarmeries. Situation relativement tendue quand même.

Fête nationale du 1^{er} août

Le feu et la cérémonie commémorant la Fête nationale auront lieu, comme de coutume, aux abords de la grande salle, le lundi 1^{er} août 2005.

Des grillades et des boissons vous seront servies, durant la soirée, à prix modérés, à la buvette de la grande salle.

Des précisions vous parviendront ultérieurement

Contrôle des habitants pour l'année 2004



Nous avons accueilli dans notre commune

Mlle Anne-France Pillot et M. Samuel Ballif
Mme Karen Brandt-dit-Grieurin, M. Godefroie Immer et
leurs enfants, Calliope, Amaya, Luandès, Solal et Hannibal
Mme Nathalie Lugon-Moulin Fahrni
Mlle Sylvia Roulier
Mme Mariana Weszeli et M. Daniel Blanchard
Mlle Nathalie Chevalley

Mlle Nathalie Weszeli, M. Damir Klancevic et sa fille Noémie
M. Cédric Aebischer
M. Emile Tréhan
M. Patrice Maffini
M. Armin Zürcher

Ils ont quitté notre village

Mme Catherine Fischer
Mlle Caroline Boss
Mlle Sylvie Magnin
M. José Miranda
M. Grégory Loup
Mme Fédérica Buttet
Mme Elisabeth Vouillamoz et sa fille Alice
M. Fabien Gasser
Mlle Marie-Charlotte Guidoux
M. Yann Bossel
Mlle Aurélie Vitale
Mlle Karine Boss
M. Armin Zürcher



Carnet de deuil

Deux familles ont été éprouvées par la perte d'un de leurs membres. Nous leur faisons part de notre sympathie. Nous rappelons les décès de

M. Frank Mermoud le 6 février 2004
M. Robert Helfer le 10 novembre 2004

Carnet rose

Nous félicitons les familles qui se sont agrandies et nous avons accueilli

Le 27 avril 2004	Ethan Maffini
Le 26 mai 2004	Alexia Keusch
Le 21 juillet 2004	Nathan Cochard
Le 9 novembre 2004	Justine Tanner



Avis aux promeneurs de chiens

Dans le cadre d'une campagne menée par l'Union Suisse des Paysans, nous pensons utile de rappeler les règles à respecter et les mesures à prendre pour maintenir une bonne cohabitation entre les promeneurs de chiens et l'agriculture.

Votre présence sur les chemins de campagne montre votre intérêt pour cet espace de détente. Par respect pour ces espaces et pour le travail des agriculteurs, il est nécessaire d'avoir quelques connaissances des désagréments que peut provoquer un mauvais comportement d'un promeneur ou de son fidèle compagnon.

Dégâts aux cultures

Ces dégâts ne sont pas de la même importance selon la période et le stade de développement des cultures. Il faut préciser qu'une prairie est une culture importante pour l'agriculture, car pour beaucoup d'exploitations, la principale activité est encore la production laitière.

Les dégâts causés dans une prairie par un chien sont d'autant plus dérangeants que le fourrage peut être contaminé par leurs excréments et provoquer des complications sanitaires pour une vache laitière.

L'herbe couchée par la présence d'un chien dans une prairie ne peut correctement être fauchée par les machines de récolte. Les bâtons lancés pour divertir votre chien et oubliés dans l'herbe peuvent provoquer des dégâts aux machines agricoles.

Problème pour le bétail

L'inquiétude des agriculteurs est plus grande depuis quelques années, puisqu'il a été prouvé que le chien représente l'hôte principal d'un parasite dangereux pour le bétail pouvant provoquer des avortements. Si votre chien est infesté, il excrète ensuite les œufs du parasite qui restent actifs durant plusieurs mois. Les bovins sont ensuite contaminés en avalant des œufs éparpillés dans l'herbe du pâturage ou à l'étable, via les fourrages conservés. Ce parasite peut engendrer des pertes importantes pour un éleveur de bétail, car un animal infecté continuera à transmettre le parasite. A l'heure actuelle, il n'existe aucun vaccin, ni thérapie efficace et économiquement supportable.

Il faut préciser que toutes les crottes ne sont pas infectées; il est par contre très désagréable pour un agriculteur de récolter du foin souillé, impropre à l'affouragement. Les vaches sont aussi des animaux très gourmands et ne consomment pas un foin, même faiblement contaminé.

Dérangement d'un troupeau d'animaux de ferme

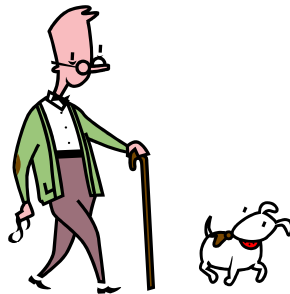
Un chien, même à distance, peut déranger un troupeau d'animaux de ferme. Ceci sera encore plus grave si, par instinct ou pour s'amuser, le chien se met à courir autour du parc ou à l'intérieur. Les animaux, dans un mouvement de panique, peuvent tenter de forcer les clôtures afin de s'échapper et par la même occasion risquent de se blesser. Il faut donc impérativement prendre votre chien en laisse si, sur votre chemin de promenade, vous passez à côté d'un troupeau.

La tenue de votre chien est encore plus importante sur les chemins pédestres et dans les pâturages. Depuis quelques années, vous avez sûrement remarqué que l'on observe de plus en plus de troupeaux de vaches mères. Ces animaux ont un instinct maternel plus développé que des vaches laitières et peuvent avoir un comportement agressif lors de dérangement.

Il n'est pas non plus inutile de rappeler les articles 67 et 68 de notre règlement de police qui stipulent que les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures utiles pour les empêcher de

- gêner le voisinage public, notamment par leurs cris et leurs odeurs
- porter atteinte à la sécurité publique ou à celle d'autrui
- commettre des dégâts
- salir la voie publique, notamment les trottoirs, les parcs et les promenades publics
- errer sur le domaine public

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'agréables promenades sur les chemins de campagne.



Faits et méfaits

Le vendredi 1^{er} juillet 2005, la municipalité a constaté que des personnes mal intentionnées avaient tenté de bouter le feu au stand de tir avec de la benzine ou de l'essence.

Une plainte a été déposée par la municipalité qui déplore ces gestes dont les conséquences pourraient être très graves.

Calendrier des vacances scolaires

A titre d'information, nous vous communiquons le calendrier des vacances scolaires pour les années 2005 à 2010.

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Rentrée scolaire été, début des cours	Lu 22.08.2005	Lu 28.08.2006	Lu 27.08.2007	Lu 25.08.2008	Lu 24.08.2009
Lundi du Jeûne fédéral	Lu 19.09.2005	Lu 18.09.2006	Lu 17.09.2007	Lu 22.09.2008	Lu 21.09.2009
Vacances d'automne	Du vendredi 07.10.2005 au lundi 24.10.2005	Du vendredi 06.10.2006 au lundi 23.10.2006	Du vendredi 05.10.2007 au lundi 22.10.2007	Du vendredi 10.10.2008 au lundi 27.10.2008	Du vendredi 09.10.2009 au lundi 26.10.2009
Vacances d'hiver	Du vendredi 23.12.2005 au lundi 09.01.2006	Du vendredi 22.12.2006 au lundi 08.01.2007	Du vendredi 21.12.2007 au lundi 07.01.2008	Du vendredi 19.12.2008 au lundi 05.01.2009	Du vendredi 18.12.2009 au lundi 04.01.2010
Relâches	Du vendredi 24.02.2006 au lundi 06.03.2006	Du vendredi 23.02.2007 au lundi 05.03.2007	Du vendredi 08.02.2008 au lundi 18.02.2008	Du vendredi 13.02.2009 au lundi 23.02.2009	Du vendredi 05.02.2010 au lundi 15.02.2010
Vacances de printemps	Du vendredi 07.04.2006 au lundi 24.04.2006	Du vendredi 30.03.2007 au lundi 16.04.2007	Du vendredi 14.03.2008 au lundi 31.03.2008	Du vendredi 03.04.2009 au lundi 20.04.2009	Du vendredi 26.03.2010 au lundi 12.04.2010
Jeudi/vendredi de l'Ascension	Je/ve 25/26.05.2006	Je/ve 17/18.05.2007	Je/ve 01/02.05.2008	Je/ve 21/22.05.2009	Je/ve 13/14.05.2010
Lundi de Pentecôte	Lu 05.06.2006	Lu 28.05.2007	Lu 12.05.2008	Lu 01.06.2009	Lu 24.05.2010
Début vacances d'été, fin des cours	Vendredi 07.07.2006	Vendredi 06.07.2007	Vendredi 04.07.2008	Vendredi 03.07.2009	Vendredi 02.07.2010

La parole aux sociétés et à chacun

Action Marathon New York 2005 Courir pour la bonne cause !

Le 6 novembre 2005 Cheryl et Georges Rossopoulos, deux habitants de notre village, vont courir le Marathon de New York et ont choisi de le faire pour une bonne cause ! En Suisse, 10'000 personnes sont atteintes de Sclérose en Plaques (SEP), une maladie dont les causes sont encore inconnues, et contre laquelle il n'y a actuellement aucun traitement menant à la guérison.

La Société suisse de sclérose en plaques, dont le centre pour la Romandie est localisé à Lausanne, fonctionne grâce à un budget constitué à 80% par des dons, les 20% restant étant financés par l'OFAS.

Entre autres activités, le Centre soutient et conseille des personnes atteintes de SEP et accompagne des groupes régionaux constitués de personnes atteintes et de bénévoles qui organisent diverses activités. La Société offre également une aide financière directe en leur faveur. Ils ont donc vraiment besoin d'argent et de notre soutien !

Cette action en faveur de la sclérose en plaques est également épaulée par le nouveau Lions Club Grandson Lac et Château, dont Cheryl est l'une des membres fondateurs. Chaque centime récolté sera intégralement redistribué, les deux coureurs prenant tous les frais du voyage et du marathon à leur charge Si vous avez envie de participer à cette action pour la SEP, vous pouvez nous contacter pour obtenir un bulletin de versement, ou faire un don sur le compte suivant:

***BCV Yverdon ; Mention : Action SEP
Compte : 767-5102.66.76 (Compte du Lions Club Grandson Lac & Château)***

Nous vous remercions d'avance pour votre générosité et votre soutien.
Cheryl & Georges Rossopoulos : 024 433 20 81.



Nouvel An

Afin de pouvoir maintenir notre traditionnel souper du 1^{er} janvier, nous sommes à la recherche de quelques bénévoles pour compléter notre petite équipe.

En espérant recevoir un écho favorable à notre demande, nous sommes à votre entière disposition pour tous renseignements ou plus.

Vous pouvez appeler Fabienne Flaction au 024 433 18 91.

Calendrier des manifestations - 2005

Août

- | | |
|----------|---|
| 1er août | Fête nationale |
| 21 août | Brunch paroissial à Belmont-sur-Yverdon |

Septembre

- | | |
|-------------------|----------------|
| 24 - 25 septembre | Tir de clôture |
|-------------------|----------------|

Novembre

- | | |
|------------|--------------------------|
| 6 novembre | Vente de paroisse à Pomy |
|------------|--------------------------|

Décembre

- | | |
|------------|----------|
| 3 décembre | Téléthon |
|------------|----------|

